

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 6 février, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 31 janvier 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 31 janvier 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÈTRE, Valérie DESQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATILLIER, Najat LEMERAY, Nathalie LENEVEU, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Florence DUQUESNE à Brigitte LAIR
Patrick FENOUIL à Pascal DALIGAULT

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20230206-23_05243-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Absents excusés : /

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Vote à la majorité	Nature de l'acte : 5-4
- en exercice : 29	- pour : 29	- pour : 17	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 27	- contre : 0	- contre : 7	
- votants : 29	- abstention : 0	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS			
Le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2022 a été adopté à l'unanimité			

DÉL.2023-002 - Retrait ou non à Monsieur Sylvain GASCOUIN de ses fonctions d'adjoint au maire après retrait de l'ensemble de ses délégations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 27 mai 2020 fixant à 8 le nombre d'adjoints,
Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 27 mai 2020,
Vu l'arrêté 2021/67 du 22 mars 2021 par lequel il a été donné délégation à Monsieur Sylvain GASCOUIN, 5ème adjoint,
Vu l'arrêté 2022/298 du 2 juin 2022 par lequel il a été donné délégation complémentaire à Monsieur Sylvain GASCOUIN, 5ème adjoint,
Vu l'arrêté du maire N°2023/30 en date du 31 janvier 2023 portant retrait de délégations de fonctions et de signature accordées à Monsieur Sylvain GASCOUIN.

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration communale,
Considérant qu'aux termes de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans le cas où un adjoint se voit retirer sa délégation, le conseil municipal doit se prononcer « sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions »,

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer à bulletin secret sur le retrait à Monsieur Sylvain GASCOUIN de ses fonctions d'adjoint. Le vote à bulletin secret est validé.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote et a déposé lui-même son bulletin dans l'urne. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Les bulletins déclarés nuls par le bureau ont été annexés à la feuille de dépouillement.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

a) Nombre de votants : 29

b) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

c) Nombre de bulletins blancs : 4

d) Nombre de suffrages exprimés (a-b-c) : 24

e) Majorité absolue : 13
Pour le retrait : 17
Contre le retrait : 7

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **SE PRONONCE** pour un scrutin secret de cette délibération,
- **DÉSIGNE** Messieurs Jean ELISABETH et Flavien DELETRE en tant qu'assesseurs du bureau de vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ de 17 voix**,

- **VOTE** le retrait à Monsieur Sylvain GASCOIN de ses fonctions d'adjoint au Maire de Condé-en-Normandie.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 6 février 2023

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

